

RAPPORT D'AVANCEMENT
APPROUVÉ PAR LES COORDONNATEURS
DU PARTENARIAT UE-RUSSIE POUR LA MODERNISATION
POUR INFORMATION AUX PARTICIPANTS AU SOMMET UE-RUSSIE
DU 28 JANVIER 2014

Le partenariat UE-Russie pour la modernisation (P4M) a été mis en place il y a plus de trois ans, à la suite d'une déclaration commune adoptée lors du 25^e sommet UE-Russie tenu à Rostov-sur-le-Don le 1^{er} juin 2010. Le P4M a pour objectifs d'encourager les réformes, de renforcer la croissance et d'améliorer la compétitivité, sur la base de nos quatre espaces communs.

Cette initiative a joué un rôle de catalyseur dans la coopération entre l'UE et la Russie, à l'appui de notre dialogue politique dans nombre de domaines d'intérêt mutuel et procurant des avantages aux deux parties par des projets concrets.

Le présent rapport examine les progrès réalisés dans la mise en œuvre du P4M depuis le sommet UE-Russie de décembre 2012, et définit des orientations pour les travaux à venir. Des informations complémentaires sur les projets P4M sont disponibles sur le site internet www.formodernization.com.

I. Principales réalisations en 2013

Depuis le dernier rapport d'avancement, un certain nombre de résultats ont été enregistrés sous l'égide du P4M, notamment:

- l'adoption de la **feuille de route pour l'énergie à l'horizon 2050**, qui recommande une série de mesures visant à renforcer la coopération entre l'UE et la Russie dans le domaine de l'énergie au cours des prochaines décennies;
- l'**accord entre le CEN/CENELEC et Rosstandart** en vue de coopérer au développement de normes techniques dans certains secteurs industriels;
- la création d'un **niveau de recours dans le système judiciaire russe**;
- le lancement d'une initiative visant à **protéger le droit des entrepreneurs contre les pratiques de corruption** dans la Fédération de Russie;
- l'engagement de la Banque européenne d'investissement, de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, et de Vnesheconombank en faveur des **petites et moyennes entreprises et des projets d'infrastructures**, notamment en ce qui concerne l'efficacité énergétique.

II. Travaux en cours et dialogues

L'initiative P4M s'appuie sur une série de **dialogues** réguliers dans la plupart des domaines. Ces dialogues servent de cadre pour le partage d'expériences et de bonnes pratiques et pour identifier les projets d'intérêt commun. Ils constituent également un mécanisme permettant d'aborder les problèmes bilatéraux et de résoudre les dissensions propres à toute relation développée.

1. Développement des possibilités d'investissement dans les secteurs clés porteurs de croissance et d'innovation.

L'UE et la Russie ont continué de partager l'expérience acquise dans le domaine des **infrastructures électroniques, du droit de la propriété intellectuelle, de la signature électronique et des droits d'auteur** dans un environnement numérique. En ce qui concerne les infrastructures électroniques, le raccordement des réseaux russes de recherche et d'éducation au réseau paneuropéen de recherche et d'éducation GEANT a été examiné. Un accord a été dégagé pour le lancement d'initiatives conjointes sur l'**itinérance** internationale, la coordination du **spectre** de fréquences et une action conjointe concernant les **communications par satellite**.

Les deux parties sont convenues d'examiner les possibilités de coopération dans le cadre des enceintes multilatérales, en particulier celles de l'Union internationale des télécommunications (UIT).

Dans le domaine de la **protection de l'environnement**, de la préservation de la biodiversité et de la lutte contre le changement climatique, l'**initiative de Saint-Petersbourg** a été lancée en 2013 pour développer l'interaction entre le gouvernement, les entreprises et la société en faveur de la conservation du système écologique de la mer Baltique.

La coopération dans le domaine des **soins de santé** en vue de la formation éventuelle d'un espace commun sanitaire et épidémiologique a progressé. L'échange d'expériences et d'informations sur la prévention des maladies infectieuses et non-infectieuses, les produits pharmaceutiques, y compris les bonnes pratiques de fabrication (BPF) et la recherche clinique sur les maladies rares et la sécurité alimentaire est en cours.

2. Facilitation et libéralisation du commerce, amélioration et approfondissement des relations économiques et commerciales bilatérales.

Les progrès réalisés sur la voie de l'**adhésion de la Russie à l'OCDE** sont suivis par les deux parties. L'adhésion de la Russie pourrait ouvrir la voie à une plus grande coordination entre l'UE et la Russie sur la réponse à apporter aux défis mondiaux.

Le dialogue **UE-Russie sur les politiques macroéconomiques et financières** constitue non seulement une plateforme de discussion sur l'évolution macroéconomique et financière (par exemple, la politique budgétaire et monétaire, les réformes structurelles, la régulation des services financiers), mais il permet également aux deux parties de comparer leurs objectifs plus généraux à l'échelle internationale. Ce point a été d'autant plus pertinent lors de la présidence russe du G20.

La forte expansion des échanges commerciaux entre la Russie et l'Union européenne appelle à engager un **dialogue efficace sur le commerce et l'investissement**. Il s'agit d'un mécanisme destiné à trouver des solutions et répondre aux préoccupations des parties au niveau bilatéral, limitant le risque d'une escalade à l'OMC. Le dialogue a également une fonction préventive, car il identifie les problèmes qui pourraient découler de la législation en cours d'élaboration.

Dans le domaine de la **coopération douanière**, une feuille de route a été élaborée pour la mise en œuvre du cadre stratégique pour la coopération douanière entre l'Union européenne et la Russie pour la période 2013-2014. Elle a pour objectif de résoudre des problèmes pratiques, tels que la perturbation des flux commerciaux et l'engorgement aux frontières (mécanisme d'alerte précoce), d'élaborer des

projets communs sur la gestion des risques (projet pilote UE-Russie sur les échanges d'informations préalables, et système de «corridors verts»), de renforcer la coopération dans le domaine de l'analyse des risques, d'échanger des informations, de coopérer avec l'Office européen de lutte antifraude (OLAF) et de faciliter la convergence des législations douanières de l'UE et de la Russie. En outre, des discussions approfondies sur l'application de la convention sur le transport international de marchandises (convention TIR) ont été menées.

En ce qui concerne les **règlements techniques** et les normes, les coordonnateurs ont exprimé leur satisfaction concernant le rapprochement croissant dans certains secteurs industriels, notamment en ce qui concerne les exigences élémentaires de sécurité. L'accord conclu en septembre 2013 entre le CEN/CENELEC et Rosstandart est un exemple de la coopération fructueuse entre l'UE et la Russie. Deux nouveaux projets concernant le «rapprochement de la réglementation technique et du système de normalisation» et le «rapprochement dans le domaine de l'homologation» ont pour même objectif d'éliminer les incompatibilités entre les exigences applicables à nos industries respectives. Il conviendra de rapprocher davantage les aspects horizontaux, comme par exemple la surveillance du marché, plutôt que d'exercer des contrôles préalables à la mise sur le marché. Pour éviter la création d'obstacles non tarifaires, il est essentiel que les deux parties se consultent sur les nouveaux règlements. Dans cette perspective, les coordonnateurs appellent à une signature rapide des nouveaux mandats concernant les dialogues sur les questions réglementaires et industrielles.

Les coordonnateurs s'attendent à ce que l'établissement d'un dialogue sur le **développement des entreprises**, le climat des affaires et l'internationalisation des entreprises contribue au développement de l'esprit d'entreprise dans l'UE et en Russie. Ce dialogue devrait contribuer à la création d'un environnement favorable pour les entreprises, couvrant notamment les questions de l'internationalisation, de l'accès au financement, de la charge administrative et de la représentation des intérêts commerciaux.

Une coopération sectorielle efficace a pour corollaire de faciliter l'accès aux organisations professionnelles (par exemple, demande d'adhésion de l'Union russe des entrepreneurs des industries légère et textile à l'Association européenne du textile et de l'habillement) et de promouvoir une approche coordonnée au niveau international (par exemple, dans le domaine de l'industrie automobile, l'UE et la Russie sont convenues d'une révision de l'accord de Genève de 1958).

Dans le cadre du **dialogue sur la pêche**, les discussions se sont poursuivies sur la gestion durable des stocks en haute mer, conformément aux avis scientifiques et sur la base de mesures convenues d'un commun accord. Des échanges ont été engagés sur les approches respectives de l'UE et de la Fédération de Russie en matière de lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN).

Les dialogues sectoriels ont joué un rôle important pour diffuser l'expérience et soutenir l'innovation (par exemple, la production biologique et l'introduction de pratiques innovantes dans le domaine de l'agriculture).

Outre les dialogues politiques et les initiatives spécifiques sur la convergence réglementaire, le P4M a également encouragé le **financement de projets de modernisation, en particulier dans le domaine des infrastructures et des petites et moyennes entreprises**. Sur la base des critères définis dans le protocole d'accord signé entre la Commission européenne, le service européen pour l'action extérieure, la BEI et la BERD en décembre 2012, sept opérations de la **Banque européenne d'investissement** (BEI) ont reçu le label P4M en 2013, pour un montant total de 1 053 millions d'EUR. Deux prêts ont ainsi été signés dans le cadre de la coopération avec **Vnesheconombank** (VEB):

1. un prêt de 200 millions d'EUR pour financer des projets qui répondent aux critères des deux banques, en particulier dans les domaines des infrastructures socio-économiques, de l'environnement et du changement climatique;

2. un prêt de 150 millions d'USD pour le financement de PME en Russie, dans le cadre d'un fonds créé par le groupe bancaire KfW et VEB (d'un montant total de 300 millions d'USD).

Parmi les activités de la **Banque européenne pour la reconstruction et le développement** (BERD), 8 projets ont bénéficié du label P4M en 2012/2013, pour un montant total de 373 millions d'EUR, couvrant les infrastructures municipales, la production d'électricité et l'industrie manufacturière.

3. Renforcement de la coopération dans le domaine de l'innovation, de la recherche et du développement, y compris en ce qui concerne la recherche nucléaire et spatiale.

La **coopération scientifique** entre l'Union européenne et la Russie est en plein essor, sur la base de priorités communes, comme en témoignent la forte participation d'organismes russes au 7^e programme-cadre de l'UE pour la recherche et le développement technologique, et le développement de projets de réseau (BILAT-RUS, ERA-NET, ACCESS-RU et sous-projets thématiques). Une série d'événements organisés dans le cadre de l'année de la science UE-Russie 2014 mettront en lumière le succès de la coopération menée dans ce domaine.

Dans le domaine de la **technologie nucléaire**, la coopération fonctionne bien, comme par exemple en ce qui concerne la fusion thermonucléaire contrôlée. Le centre commun de services technologiques «ALVEL» en République tchèque fonctionne avec succès. Un protocole relatif à la coopération dans le domaine du projet de production de conteneurs pour l'entreposage de combustible nucléaire irradié a été signé avec la JSC «Nuclear machine building».

Dans le secteur **spatial**, l'UE et la Russie se sont efforcées de renforcer leur coopération au moyen de différents instruments, y compris le programme «Horizon 2020» de l'UE. Les deux parties ont poursuivi la préparation d'un accord entre l'UE et la Russie sur la coopération en matière de systèmes mondiaux de navigation, GLONASS et Galileo.

L'**innovation** par les petites et moyennes entreprises est encouragée, avec le soutien du réseau Entreprise Europe (EEN Russie), actuellement actif dans 45 régions russes. Une extension du champ d'application géographique de ce réseau est envisagée.

La coopération UE-Russie encourage la création d'une infrastructure efficace destinée à soutenir les petites et moyennes entreprises, y compris les groupements de producteurs, et offrant un accès collectif aux équipements de haute technologie, aux centres pour le prototypage et le design industriel, aux centres de compétences technologiques et aux centres de transfert de technologies. Cette coopération couvre 26 régions russes.

4. Renforcement de l'environnement juridique, création d'un climat favorable aux investissements et amélioration du climat social.

La mise en œuvre du projet conjoint UE-Russie-Conseil de l'Europe relatif à la mise en place d'un **système de recours** pour les affaires pénales et civiles progresse de manière satisfaisante. Les projets de loi pertinents ont été présentés pour examen à la Douma. Cette réforme implique le recrutement de 1 500 juges au niveau régional juges et de 4 000 autres employés du système judiciaire.

Le projet conjoint d'une durée de trois ans relatif à l'adhésion de la Russie aux **conventions de La Haye** sur la protection des enfants est pratiquement achevé. Les modifications apportées à la législation russe, suite à l'adhésion de la Russie à la convention sur les aspects civils de l'enlèvement international d'enfants ont été introduites. Des travaux supplémentaires ont été entrepris sur la garde des enfants et la perception des pensions alimentaires.

La coopération entre Europol et les **autorités russes responsables de l'application de la loi** est en cours dans plusieurs domaines, tels que la protection des témoins, l'identification des avoirs acquis illégalement, la lutte contre la criminalité organisée, la criminalité liée à la drogue, la cybercriminalité et la contrefaçon. Un projet d'accord sur la coopération opérationnelle est en cours de préparation. Il permettrait un échange plus vaste de données à caractère personnel. Les coordonnateurs estiment que le présent accord va renforcer la coopération entre les autorités chargées de l'application de la loi et espèrent qu'il sera bientôt signé.

En ce qui concerne la **lutte contre la corruption**, un projet commun entre la Russie, l'Union européenne et le Conseil de l'Europe a été lancé en octobre 2013, en vue d'améliorer la protection des droits des entrepreneurs contre les pratiques de corruption dans la Fédération de Russie. Ce projet est réalisé avec le membre de la commission présidentielle chargée de la protection des droits des hommes d'affaires (médiateur fédéral) et les médiateurs régionaux.

L'UE et la Russie collaborent également pour améliorer la **protection des droits de propriété intellectuelle**, notamment dans le contexte de l'Union douanière. La lutte contre les articles de contrefaçon et la création d'un tribunal de propriété intellectuelle font l'objet de discussions. Rospatent et l'Office européen des brevets ont signé un accord sur la classification commune des brevets. Les deux parties ont échangé leurs expériences dans le domaine de la protection des indications géographiques et des appellations d'origine. Rospatent et l'Office de l'harmonisation dans le marché intérieur (OHMI) ont entrepris un projet commun portant sur la classification des marchandises et des services et sur les demandes d'enregistrement de marques.

5. Promotion de liens interpersonnels et renforcement du dialogue avec la société civile.

L'UE et la Russie ont poursuivi la mise en œuvre des «**mesures communes en faveur d'un régime d'exemption de visas pour les séjours de courte durée** de citoyens de l'UE et de Russie», adoptées lors du sommet de décembre 2011. En 2013, les missions d'échange mutuel au niveau des experts concernant toutes les parties des «mesures communes» se sont terminées. Les coordonnateurs notent que, lors de la réunion du Conseil permanent de partenariat sur l'instauration d'un espace commun de liberté, de sécurité et de justice le 17 janvier 2014, les deux parties sont convenues de la nécessité d'intensifier la mise en œuvre des «mesures communes», en tenant compte notamment des recommandations et des propositions élaborées par les experts de l'UE et de la Russie. Parallèlement, les coordonnateurs s'attendent à une conclusion rapide des négociations sur la modernisation de l'accord entre l'UE et la Russie visant à faciliter la délivrance de visas.

En ce qui concerne les **liens interpersonnels**, des programmes dans le domaine de l'enseignement supérieur (Erasmus Mundus, Tempus, Marie Curie, Jean Monnet) ont attiré un certain nombre d'universités russes et ont permis de développer des échanges entre étudiants et membres du personnel des deux parties. De même, le programme Jeunesse en action contribue à renforcer la compréhension mutuelle chez les plus jeunes. Les coordonnateurs encouragent la poursuite de la coopération universitaire et sont en faveur d'actions de vulgarisation ciblées sur le monde de l'entreprise et d'autres parties concernées.

Le P4M vise également à promouvoir les liens et à établir des passerelles entre les acteurs de la **société civile**. Dans ce contexte, les coordonnateurs prennent note de la 4^e assemblée générale du Forum de la société civile UE-Russie à La Haye du 5 au 7 octobre 2013, et des efforts déployés conjointement par le Comité économique et social européen et la Chambre civique de la Fédération de Russie pour promouvoir la coopération de la société civile dans les domaines sociaux, économiques et environnementaux.

Les coordonnateurs encouragent la participation et la contribution de la société civile au partenariat UE-Russie pour la modernisation.

III. Orientations pour les travaux à venir

Le champ d'application étendu du P4M, allant du secteur de l'énergie au commerce et aux aspects économiques en passant par l'État de droit et les liens interpersonnels en fait un outil unique de soutien du partenariat stratégique entre l'UE et la Russie.

Lors de la conférence du P4M à Bruxelles le 15 novembre 2013, de nombreuses parties prenantes ont salué la contribution du P4M à l'élargissement de la coopération sectorielle et à l'amélioration des relations commerciales entre l'UE et la Russie.

Pour l'avenir, deux pistes ont été identifiées comme particulièrement prometteuses:

- **Convergence en matière de réglementation:** le succès de la convergence de la réglementation technique dans le domaine des marchandises mérite d'être étendu à d'autres domaines. Cela améliorerait substantiellement l'accès aux marchés, au profit des consommateurs et des entreprises des deux parties. L'évolution des négociations relatives au nouvel accord et de son vaste programme de convergence peut être soutenue par des initiatives ciblées lancées sous l'égide du P4M, notamment en ce qui concerne le partage d'expérience et de savoir-faire en matière de règlements sectoriels.
- **État de droit:** l'amélioration de l'environnement des entreprises russes est une condition essentielle pour attirer les investissements étrangers directs et pour favoriser l'essor de petites et moyennes entreprises en Russie, indispensable à la croissance, à la création d'emplois et à la diversification de l'économie. Des initiatives visant à moderniser le système judiciaire russe permettront de renforcer la confiance dans l'environnement juridique; et les projets en vue de protéger les entrepreneurs contre la corruption encourageront la création et le développement des entreprises. Le P4M soutiendra ces efforts, en cohérence avec les objectifs de la Fédération de Russie afin de renforcer son attractivité pour les entreprises.

La coopération dans ces domaines est entièrement conforme à la vision stratégique partagée d'un **espace économique commun de Lisbonne à Vladivostok**. Les coordonnateurs du programme P4M élaboreront un nouveau programme de travail reflétant le partenariat stratégique et favorisant la poursuite de la coopération dans un large éventail de questions d'intérêt commun.

Fait à Bruxelles et à Moscou le 28 janvier 2014, en deux exemplaires, chacun en russe et en anglais.



GUNNAR WIEGAND

Director
European External Action Service
European Union

Directeur
Service européen pour l'action extérieure
Union européenne



ALEXEY LIKHACHEV

Deputy Minister
Ministry of Economic Development
Russian Federation

Vice-ministre
Ministère du développement économique
Fédération de Russie